



FRAIS DE TRANSPORT 2020-2021

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 153 \$
Secondaire : 768 \$

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 482 \$
Secondaire : 1 700 \$

À partir de deux adresses différentes situées à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 921 \$
Secondaire : 1 536 \$

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 250 \$
Secondaire : 2 468 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 293 \$
Secondaire : 2 511 \$

Vous êtes invité à visiter le site de la Commission scolaire pour savoir si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

Transport par le transporteur de l'Académie Lafontaine : Une réduction de 25 % est accordée pour le 2^e enfant d'une même famille biologique et une réduction de 50 % est accordée pour les enfants suivants de ladite famille.